



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N°7 :**

**CONVENTION AVEC L'UNION  
SPORTIVE BOUSCATAISE TENNIS**

**Séance ordinaire du 6 Février 2018**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Février 2018

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 34**

**Absent : 0**

**Excusé : 1**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusée avec procuration :** Nancy TRAORE (à Alain MARC)

**Absent :**

**Secrétaire :** Maël FETOUH

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2018

### **DOSSIER N° 7 : CONVENTION AVEC L'UNION SPORTIVE BOUSCATAISE TENNIS**

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

L'U.S.B. Tennis bénéficie de l'équipement municipal du « Stade Jean Deycard » afin d'y promouvoir l'initiation des jeunes, la pratique et le perfectionnement du tennis auprès des Bouscatais. Cette association reçoit chaque année de très nombreux adhérents pour la pratique de loisirs ou de compétition de cette activité. L'association œuvre également activement à l'accompagnement éducatif des jeunes bouscatais en recevant 720 participants à l'école de tennis et est reconnue comme un membre actif de la communauté éducative locale.

Aujourd'hui les infrastructures permettant de recevoir avec satisfaction les usagers ne sont plus adaptées à la dimension de l'association et à sa volonté de disposer d'un outil structurel pertinent. Il convient donc de permettre à l'USB Tennis de poursuivre les missions qui lui incombent dans de bonnes conditions techniques.

Dans le cadre de l'amélioration des équipements, l'U.S.B. Tennis, deuxième club régional, a donc souhaité reconstruire les vestiaires actuels. Les travaux comprennent la démolition des vestiaires-sanitaires actuels et la construction de nouveaux vestiaires-sanitaires, dames et messieurs, ainsi qu'une salle annexe visant à satisfaire les 1150 adhérents. Eu égard au travail mené par l'USB tennis depuis de nombreuses années et à son ouverture partenariale avec la collectivité, la ville souhaite accompagner spécifiquement ce projet.

Les travaux, qui se dérouleront durant l'année 2018, permettront de faire passer la surface concernée de 66 m<sup>2</sup> à 122 m<sup>2</sup> avec la construction de vestiaires adaptés et d'une salle de musculation permettant le travail physique nécessaire à la progression des utilisateurs. A cette fin, un permis de construire a été obtenu le 4 juillet 2017.

Pour favoriser la réalisation de cette opération, le conseil municipal a voté une évolution et une reconduction du bail emphytéotique à partir du 22 mars 2018 pour 30 ans ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 100 000 € représentant 50 % du coût des travaux pour l'association.

Ainsi,

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales,

**VU** la loi du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

**VU** la convention d'objectifs signée entre la ville du Bouscat et l'association USB TENNIS, pour une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2020,

**VU** les propositions d'actions 2018 et la demande de financement présentée par l'association USB TENNIS en novembre 2017,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**35 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve les termes de la convention ci-annexée,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document utile dans ce dossier,

**Article 3 :** Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 chapitre 011.

Fait et délibéré le 6 février 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET